



REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLE D'AUTUN**

**ARRETE**

Portant réglementation  
*Occupation du domaine public - brocante*  
**N° 288/2026 - Réglementation**

Le Maire de la Ville d'Autun,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants ;

**Vu** les dispositions du Code de la Route ;

**Vu** les dispositions du Code Pénal ;

**Vu** l'arrêté n°183 du 3 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1ère adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication et à l'événementiel ;

**Vu** la demande présentée le 07 avril 2026 par Mme Samia Da Silva, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves de St Pantaléon ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et le bon déroulement de la brocante ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le dimanche 31 mai 2026, de 5h00 à 20h00, le théâtre romain est réservé à l'Association des Parents d'Elèves de St Pantaléon pour l'organisation d'une brocante.

**Article 2** : Les organisateurs de l'évènement seront responsables de la sécurité des participants compte tenu de l'ancienneté du lieu et de son état architectural dégradé.

**Article 3** : Les organisateurs de cette activité seront attentifs au respect de l'hygiène et à la propreté des lieux occupés et s'engagent à rendre les lieux en état.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'Incendie et de Secours d'Autun, la Direction des services Techniques de la ville d'Autun et les agents placés sous leurs ordres, les organisateurs, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le : **06 MAI 2026**

Autun, le 30 avril 2026

Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée

Cathy NICOLAO VERDENET

